

# CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 mars 1958.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission de la production industrielle (1) sur le projet de loi de Finances pour 1958 (2<sup>e</sup> partie. — Moyens des services et dispositions spéciales) (Dispositions relatives aux investissements), ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après déclaration d'urgence.

Par M. DE VILLOUTREYS

Sénateur.

Dispositions relatives aux dépenses en capital du Ministère de l'Industrie et du Commerce et aux investissements industriels.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Bousch, *Président* ; Laurent-Thouvéry, Henri Cornat, *Vice-Présidents* ; Vanrullen, Coudé du Foresto, *Secrétaires* ; Ajavon, Bataille, Auguste-François Billiemaz, Bonnet, Bouquerel, René Caillaud, Nestor Calonne, Chambriard, Droussent, Charles Durand, Grégory, Haïdara Mahamane, Alexis Jaubert, Lebreton, Longchambon, Maillot, Pierre Marty, Claude Mont, Ohlen, Pascaud, Piales, Raymond Pinchard, Suran, Teisseire, de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 6107, 6751, 6502, 6609 (Tome I), 6701, 6785, 6807, 6816 et in-8° 1054.

Conseil de la République : 337, 386, 387 et 390 (Session de 1957-1958).

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'on examine le budget des investissements dans les divers secteurs qui intéressent directement la vie industrielle de la Nation, il est difficile d'éviter les redites et les lieux communs. Votre Commission de la Production Industrielle n'a cessé, en effet, depuis plusieurs années, de regretter la modicité des crédits affectés à des secteurs aussi essentiels que l'énergie sous ses diverses formes, l'électrification, la recherche pétrolière et minière. Et cette année nous devons faire les mêmes constatations et signaler au Conseil de la République une aggravation de la situation dans ces domaines.

Afin d'éviter de nous répéter tout au long de ce rapport, nous devons faire une observation liminaire qui sera valable toutes les fois que nous comparerons les crédits 1958 et les crédits 1957 : en raison de la hausse des prix intervenue l'an dernier et dont le rythme ne semble pas s'atténuer en 1958, bien au contraire, un même volume de travaux exige cette année un crédit de 8 à 10 p. 100 supérieur à celui de l'année dernière. Sous peine de se leurrer, il faut avoir constamment présent à l'esprit ce décalage dû à la perte de pouvoir d'achat de notre monnaie.

Notre époque est caractérisée par une expansion industrielle sans précédent et par une élévation certaine du niveau de vie. Afin de ne pas ralentir ce développement, il importe d'assurer tout d'abord au pays les ressources énergétiques qui sont à la base même de son activité. Compte tenu du temps qui s'écoule inéluctablement entre l'instant où un programme est conçu et celui où il est réalisé, il faut que les investissements reconnus nécessaires soient exécutés. Tout retard dans l'exécution, tout « étalement » risque de faire apparaître dans quelques années une insuffisance d'énergie qui aura des incidences dramatiques sur la vie du pays, eu égard à son expansion démographique et à l'accroissement de ses besoins. Nous y reviendrons.

## I. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital inscrites au budget de l'Industrie et du Commerce sont résumées dans le tableau ci-après :

|                 | Autorisations<br>de<br>programme. | Crédits<br>de<br>payement. |
|-----------------|-----------------------------------|----------------------------|
|                 | (En millions de francs.)          |                            |
| Année 1957..... | 6.475                             | 8.496                      |
| Année 1958..... | 8.042                             | 9.342                      |

Mais d'autres crédits très importants sont en fait dispensés par le Ministère de l'Industrie et du Commerce sur d'autres comptes, et notamment par le Fonds de Développement Economique et Social (F. D. E. S.), qui fait l'objet d'un compte spécial. Enfin, la recherche et l'exploitation des gisements de pétrole sont financées par d'autres ressources, ce qui permet de supprimer cette année la subvention au Bureau de Recherche du pétrole, soit 4 milliards de francs, ramenée à 3 milliards par le décret du 21 mai 1957.

Les 8.042 millions d'autorisations de programme se décomposent ainsi :

|  | (En millions.) |
|--|----------------|
| — Subvention au Bureau de Recherches géologiques et géophysiques de la France métropolitaine ..... | 942            |
| — Améliorations techniques.....  | 100            |
| — Electrification rurale.....  | 7.000          |
|  | <hr/>          |
|  | 8.042          |

### A. — *Le Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale.*

En 1958, les charges de ce Fonds s'élèveront, d'après les estimations les plus récentes, à 13,5 milliards.

Les ressources normales provenant de la contribution sur les recettes basse-tension seront de 5 milliards. Il y aura donc

une insuffisance de 8,5 milliards. Or, l'article 71 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 avait prescrit :

« Toutes mesures seront prises avant la fin de l'année 1956 pour assurer au Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification Rurale les ressources nécessaires tant à l'accomplissement des obligations résultant pour cet Etablissement des dispositions combinées des articles 108 de la loi du 31 décembre 1936 et 38 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz qu'à l'exécution des engagements déjà pris envers les collectivités locales. »

Jusqu'à présent, l'Etat s'est contenté d'inscrire au budget des subventions qui se sont élevées :

Pour 1956 : à 1 milliard.

Pour 1957 : à 2 milliards.

Pour 1958 : à 7 milliards.

Mais ces mesures de circonstance ne peuvent être considérées comme répondant aux exigences du texte susvisé, lequel postule un accroissement des recettes du Fonds susceptible d'équilibrer de façon permanente le budget de celui-ci.

Elles ont pour conséquence de limiter arbitrairement, à un niveau beaucoup trop bas, le montant des programmes à prendre en charge par le Fonds, ce qui rend impossible la réalisation des projets de modernisation et d'équipement de l'agriculture. Cela est particulièrement grave au moment où doit entrer en jeu le Marché Commun.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de constater l'effondrement du montant des programmes du Fonds d'Amortissement dans les dernières années :

1954 : 54 milliards.

1955 : 21 milliards.

1956 : 25 milliards.

1957 : 15 milliards.

Le Ministère de l'Agriculture, de son côté, a réduit le montant de ses programmes, subventionnés ou non subventionnés, qui avoisinait 10 milliards jusqu'en 1956 et qui a été ramené à 6,5 milliards en 1957.

Il importe donc que le Gouvernement prenne d'urgence des mesures pour autoriser le Fonds d'Amortissement à prendre en charge un montant de travaux correspondant aux besoins justifiés et à financer leur allègement par des ressources stables. On a estimé que l'extension et le renforcement des réseaux d'électrification rurale devrait être assurés au rythme de 45 milliards par an. Nous sommes loin de compte.

A plusieurs reprises ont été soumis au Gouvernement des projets tendant à assurer la pérennité de l'équilibre du Fonds d'Amortissement : notamment un amendement au projet de loi portant assainissement économique et financier présenté à la séance du Conseil de la République du 25 juin 1957, un amendement au projet de loi portant rétablissement de l'équilibre économique et financier présenté à la séance du 27 novembre 1957 et, enfin, une proposition de résolution présentée par notre collègue M. Naveau et adoptée par le Conseil de la République le 27 décembre 1957.

La solution consiste en un prélèvement supplémentaire modeste sur les recettes des distributeurs d'électricité, compensé par une légère hausse de l'index économique électrique, lequel est artificiellement bloqué. Notons que pour couvrir le déficit du Fonds en 1958, il aurait suffi d'un prélèvement supplémentaire de 8,5 milliards sur les recettes, correspondant à une majoration moyenne de 0,80 franc du prix du KWH.

Nous nous trouvons donc en présence d'un nouveau truquage d'indice, semblable à celui qui a été dénoncé lorsque le Conseil de la République s'est élevé contre la majoration abusive de la redevance sur les compteurs. Ses effets sont particulièrement nocifs puisque le Gouvernement ne peut mettre que 7 milliards de crédits budgétaires à la disposition du Fonds, ce qui freine l'effort qui serait indispensable à la modernisation de l'équipement rural.

#### B. — *Le Bureau de Recherches géologiques, géophysiques et minières.*

Le B. R. G. G. M. est à la fois un service géologique national, et un bureau minier. Son rôle principal consiste à promouvoir sur le territoire métropolitain la recherche et l'exploitation des ressources du sous-sol.

La France doit importer la quasi-totalité des métaux non ferreux qu'elle consomme, ce qui entraîne de lourdes dépenses en devises. Il est donc particulièrement opportun de développer par tous les moyens la recherche et l'exploitation de gisements métropolitains de plomb, de zinc, de cuivre, d'étain, de tungstène, etc. Nous mettons ainsi en œuvre une partie des suggestions de notre collègue M. Armengaud.

Les crédits demandés pour subventionner le B. R. G. G. M. en 1958 se comparent ainsi à ceux attribués en 1957 :

| DESIGNATION                     | 1957                     | 1958 |
|---------------------------------|--------------------------|------|
|                                 | (En millions de francs.) |      |
| Autorisations de programme..... | (1) 475                  | 942  |
| Crédits de paiement:            |                          |      |
| Pour opérations en cours.....   | 375                      | 258  |
| Pour opérations nouvelles.....  | (1) 475                  | 942  |

(1) Réduits à 454 millions par le décret du 21 mai 1957.

### C. — *Subventions destinées à encourager les améliorations techniques.*

Les subventions en cause ont pour objet d'aider à mettre au point au stade industriel des inventions qui ont déjà subi avec succès l'épreuve du laboratoire. Instituées par la loi du 4 août 1956, elles s'élèvent à 100 millions et ont été utilisées jusqu'ici dans les domaines les plus variés : industrie horlogère, instruments de mesure, électronique, technique de la construction, fabrication du papier à partir du chanvre.

Votre Commission estime que la création de ce crédit est encore trop récente pour permettre de porter un jugement motivé. Elle craint toutefois que le choix des bénéficiaires de ces subventions ne soit pas exempt d'un certain arbitraire, et elle attend pour se prononcer de constater les résultats qui seront obtenus dans les années qui viennent.

## II. — Les investissements dans le secteur énergétique.

Après avoir examiné les crédits d'investissement ouverts au ministère de l'Industrie et du Commerce, votre Commission de la Production industrielle doit maintenant vous faire connaître son sentiment sur le programme d'investissements proposé pour les autres secteurs qui sont de sa compétence et notamment le secteur énergétique.

Nous constatons que, si l'on ajoute aux crédits de paiement, soit 241,7 milliards, les ressources propres du Bureau de Recherche de Pétrole, les prêts de la Caisse des Dépôts et les emprunts garantis des entreprises nationales, on peut évaluer à 373 milliards le montant total des ressources à réunir en 1958 pour le financement d'investissements énergétiques dans la métropole. Ce chiffre est supérieur de 53,3 milliards à celui de 1957.

Ce crédit se répartit ainsi :

### *Energie atomique :*

|                                      |      |       |
|--------------------------------------|------|-------|
| Programme budgétaire normal.....     | 42,9 |       |
| Usine de séparation isotopique.....  | 2,6  |       |
| Programme financé par des prêts..... | 12   |       |
|                                      |      | <hr/> |
|                                      |      | 57,5  |

*Recherches minières* ..... 1,2

### *Recherches pétrolières en métropole :*

|  |     |       |
|--|-----|-------|
| Dépenses du B. R. P. en métropole..... | 7,4 |       |
| Aide aux souscripteurs.....            | 1,5 |       |
|  |     | <hr/> |
|  |     | 8,9   |

*Gaz de Lacq : Production*..... 22

### *Autres :*

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| Charbonnages .....                            | 49    |       |
| Electricité (E. D. F. + C. N. R.).....        | 183,2 |       |
| Gaz (y compris transport du gaz de Lacq)..... | 51,2  |       |
|   |       | <hr/> |
|   |       | 283,4 |

Total général..... 373

### 1° *Energie atomique.*

Votre Commission n'a pas de remarques particulières à formuler, sinon à marquer sa satisfaction des efforts accomplis par le Commissariat dans le domaine de la séparation isotopique.

Elle a visité tout récemment l'usine pilote qui est en construction à Saclay et s'est rendu compte de la complexité des problèmes de tous ordres qui doivent être résolus dans les domaines de la chimie, de la métallurgie, de la mécanique, des plastiques, avant que soit construite l'usine définitive, dont le lieu d'implantation n'est pas encore décidé.

Le Commissariat pourra utiliser en outre, dans des conditions qui ne sont pas encore arrêtées, les 25 milliards d'autorisations de programme prévus par la loi du 23 juillet 1957 pour la contribution de la France à l'usine de séparation isotopique.

Enfin le Commissariat pourra bénéficier de prêts du fonds de développement à concurrence de 12 milliards pour financer 8,85 milliards d'opérations en cours (Centrales nucléaires E D F 1 et E D F 2, l'usine d'uranium de Narbonne-Malvézy, investissements miniers) et 3,15 milliards d'opérations nouvelles (Centrales nucléaires nouvelles, usine de traitement de combustibles irradiés, programme minier 1958).

### 2° *Recherches pétrolières en métropole.*

Les dépenses totales d'investissement prévues s'élèvent à 140 milliards, contre 93 en 1957. La plus grande partie de ces dépenses doit être effectuée hors métropole. Les dépenses en métropole atteindront 44 milliards (non compris Lacq) contre 30 en 1957.

Votre Commission de la Production industrielle voit avec satisfaction s'intensifier l'effort de recherche pétrolière en France et dans l'Union française. Il semble vraisemblable que des crédits plus importants ne pourraient y être consacrés, compte tenu des moyens disponibles en personnel et en matériel.

### 3° *Gaz de Lacq.*

Compte tenu de l'accélération du programme de mise en exploitation du gisement de Lacq, les dépenses à effectuer par

la S.N.P.A. pour l'équipement du gisement sont fixées à 28 milliards qui seront ainsi financés :

|   | En milliards. |
|---|---------------|
| Crédits budgétaires, y compris la vente de certificats pétroliers ..... | 22            |
| Augmentation de capital de la S.N.P.A.....                              | 4,5           |
| Solde du prêt de 7 milliards accordé en 1957 par le F.D.E.S. ....       | 1,5           |
| Total .....   | 28            |

#### 4° *Charbonnages de France.*

Les autorisations de dépenses sont fixées pour 1958 à 59 milliards, sur lesquels :

— 11 milliards sont consacrés à la construction de 4.000 logements. Votre Commission a noté l'importance relative de ce crédit.

— 3 milliards seulement sont affectés à la synthèse. Ce crédit correspond uniquement aux opérations en cours, par suite de l'*ajournement de deux projets importants* des Houillères du Nord : l'usine d'eau lourde et l'usine de chlore.

Votre Commission déplore que le projet d'usine d'eau lourde ait été ajourné. La conséquence sera, soit le retard dans notre équipement nucléaire, soit l'obligation d'acheter à l'étranger l'eau lourde dont nous aurons besoin.

De même il est regrettable que la nouvelle usine de chlore ne puisse être construite comme prévu : ce retard ne peut qu'être préjudiciable à notre industrie de synthèse, dont l'extension est si nécessaire à l'amélioration de notre balance des comptes.

Sur les 59 milliards de crédits, 49 seront fournis par des prêts du F. D. E. S. ou des emprunts garantis, et 10 par des ressources diverses.

#### 5° *Electricité.*

a) *Electricité de France.* — Le montant des dépenses d'E. D. F. en 1958 est fixé à 221 milliards dans la mesure où les ressources propres de l'entreprise atteindront 50 milliards.

Les seules opérations d'équipement hydraulique non engagées au 1<sup>er</sup> juillet 1957 dont le financement est prévu en 1958 sont les opérations du programme 1957. *L'engagement du programme de 1958 ainsi que l'aménagement de la Rance ont été différés.*

*En outre, la moitié environ du programme thermique 1958 a été également différée.*

Quant aux centrales nucléaires, la réalisation de la Centrale E D F 2 engagée en 1957 (25 milliards) sera poursuivie, mais la construction de la Centrale E D F 3 qui figurait au programme 1958 est ajournée.

*Votre Commission se doit de jeter un cri d'alarme.* Le programme 1958 avait été établi compte tenu du doublement de la consommation d'électricité en dix ans. Or, cette règle semble être actuellement au-dessous de la réalité et il est à craindre que dans quelques années notre développement industriel ne soit freiné par la pénurie d'électricité. Cette éventualité est particulièrement regrettable au moment où notre pays se prépare à entrer dans le Marché commun, et où il aura besoin de mettre en œuvre plus que jamais son potentiel de production.

En ce qui concerne l'aménagement de la Rance, voilà plusieurs années que les études techniques sont achevées. Si le projet est encore ajourné, ne serait-ce pas parce que la hausse de nos prix de revient rendrait incertaine la rentabilité de l'ensemble ?

b) *Compagnie nationale du Rhône.* — Les dépenses d'investissement sont fixées pour 1958 à 14,4 milliards; le programme ne comprend pas d'opérations nouvelles.

6° *Gaz.*

## I. — GAZ DE FRANCE

a) *Programme classique.* — Les dépenses sont fixées à 33,5 milliards; elles n'appellent aucune remarque particulière, sinon que les opérations nouvelles de modernisation d'usines classiques ont été différées.

b) *Réseau de transport du gaz naturel en dehors du Sud-Ouest.* — Les dépenses seront de 24 milliards. Le programme de 1957 a subi un certain retard dû notamment à la qualité

insuffisante des tubes d'acier de gros diamètre. S'agissant d'une fabrication nouvelle en France, il n'est pas surprenant qu'une mise au point soit nécessaire. Mais ne serait-il pas opportun d'acheter à l'étranger une partie des tubes, dont la pose plus rapide permettrait d'accélérer la mise en œuvre du gaz de Lacq et d'économiser ainsi une certaine quantité de combustible importé ? Votre Commission pense qu'une telle question devrait être examinée.

## II. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES GAZ DU SUD-OUEST

Cette société bénéficiera en 1958 d'un prêt de 1,5 milliard du F. D. E. S.

### Conclusion.

Si l'on a pu dire que la crainte de l'inflation était le début de la sagesse, il faut ajouter que nous devons avant tout donner au pays les moyens qui lui permettront de travailler dans les années qui viennent et de tenir son rang sur le marché européen. Cette perspective impose un effort financier dont nous reconnaissons toute l'ampleur.

Votre Commission regrette que le Gouvernement ait fait preuve d'une rigueur qu'elle juge excessive en réduisant le programme d'investissements dans le domaine énergétique.

Elle souhaite que de nouvelles réductions ne viennent pas l'amputer en cours d'année, comme cela s'est déjà produit dans le passé.

Sous réserve de ces observations, votre Commission vous propose d'adopter les crédits d'investissement inscrits au budget et d'émettre un avis favorable au projet de loi qui vous est soumis.